

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le 16/02/2023

ID : 022-212201156-20230209-2023_01_03-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance du 09 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 27 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Hélène, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

Absent excusé : STEUNOU Sylvie, LE ROLLAND Annie,

Absent :

Secrétaire de séance : PERCHOC Hélène

Délibération n° 2023-01-03

Budget annexe assainissement : affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation :

Résultat de l'exercice 2022	6 101,91 €
-----------------------------	------------

Section d'investissement :

Solde d'exécution incluant les résultats antérieurs	3 518,17 €
---	------------

Excédent de financement à la section d'investissement : 3 518,17 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 en intégralité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 6 101,91 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 16 FEV. 2023

La secrétaire de séance
Hélène PERCHOC
Conseillère Municipale

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR

